CFP-129
2022-05-03
S. Pinault-Reid

REVENU QUÉBEC

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Opposition officielle

Deuxième groupe d’opposition

Troisième groupe d’opposition

TABLE DES MATIÈRES

Opposition officielle

Question 78 Nombre de cadres ... 1

Question 79 Nombre d'ETC et prévisions ... 3

Question 80 Nombre et pourcentage d'employés affectés à la vérification, à la perception fiscale et à la récupération fiscale ... 5

Question 81 Prévisions d'embauches par catégorie d'employés ... 7

Question 82 Nombre d'employés affectés à la perception de la TVQ et de la TPS ... 9

Question 84 Montant consacré par le gouvernement du Québec pour la perception de la TVQ ... 11

Question 86 Nombre de contribuables ayant conclu une entente de paiement pour acquitter la somme due au gouvernement, à titre de contribution additionnelle pour les services de garde subventionnés ... 13

Question 87 Contrebande de tabac ... 15

Question 89 Nombre d'inspections faites dans le milieu de la restauration ... 17

Question 90 Montant des amendes distribuées dans le milieu de la restauration ... 19

Question 92 Plan d'embauches pour contrer l'évasion fiscale ... 21

Question 93 Nombre de nouveaux enquêteurs ... 23

Question 94 Évolution du nombre de dossiers faisant l'objet d'une contestation ... 25

Question 95 Pourcentage des décisions maintenues face aux contestations ... 27

Question 96 Total des sommes récupérées par l'utilisation de l'indice de richesse ... 29

Question 97 Vérificateurs et vérificatrices fiscaux ... 31

Question 98 Évolution du nombre d'inspecteurs ... 33

Question 99 Critères de performance des employés de Revenu Québec ... 35

Question 100 Montant investi pour le développement des services électroniques ... 37

Question 101 Pourcentage des déclarations des particuliers traitées dans un délai de 14 jours ... 39

Question 102 Taux de roulement du personnel ... 41

Question 103 Délai moyen pour le traitement d'un dossier de pension alimentaire ... 43

Question 104 Dossiers de pension alimentaire pour lesquels les sommes sont versées à temps et au complet ... 45

Question 105 Évolution des effectifs affectés à la perception de la pension alimentaire ... 47

Question 106 Nombre et nature des plaintes reçues par mois ... 49

Question 107 Planification fiscale abusive ... 51

Question 108 Comité ACCES construction ... 53

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

Deuxième groupe d'opposition

Question 1 Liste des concours de recrutement 57

Question 2 Sommes récoltées dans le cadre de successions 61

Question 3 Bilan des mesures visant à combattre l'évasion fiscale depuis 2010 et nouvelles mesures mises en place 63

Question 4 Montants déduits par les particuliers pour le coût des actions accréditives émises en vertu du programme du MERN 67

Question 5 Données compilées par rapport au crédit d'impôt relatif aux ressources accordé aux sociétés 69

Question 9 Nombre d'inscriptions au fichier de la taxe sur l'hébergement 71

Question 10 Bilan des activités d'inspection en matière d'hébergement touristique 73

Question 11 Dépenses liées aux activités d'inspection en matière d'hébergement touristique 75

Question 12 Revenus fiscaux bruts amassés par la taxe sur l'hébergement touristique 77

Troisième groupe d'opposition

Question 1 Dépenses pour les technologies de l'information 81

Question 5 Sommes récupérées par le Programme de divulgation volontaire 83

Question 6 Nombre d'inspections menées auprès des services de garde non subventionnés et les places réellement utilisées 85

REVENU QUÉBEC

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Opposition officielle

QUESTION 78

Nombre de cadres au ministère et pourcentage par rapport au nombre total d'employés.

RÉPONSE

Ratio d'encadrement

	2021-2022 allocation
Effectif total (en ETC)	11 219
Cadres (structure)[1]	696
Ratio (cadres/ETC)	1 : 16

1. Selon les données disponibles au 28 février 2022.

QUESTION 79

Nombre d'ETC ainsi que les prévisions pour 2022-2023. Prévisions de départ à la retraite et plan de remplacement.

RÉPONSE

Effectif (en ETC)

	2021-2022 allocation
Effectif	11 219

QUESTION 80

Nombre et pourcentage d'employés affectés à :

a) la vérification;

b) la perception fiscale;

c) la récupération fiscale.

RÉPONSE

Effectif de Revenu Québec – en ETC

	2021-2022 prévision
Revenu Québec	11 219
Vérification[1]	2 624
Recouvrement fiscal	1 187
Récupération fiscale	3 711

1. L'effectif indiqué pour la vérification est inclus dans celui de la récupération fiscale.

QUESTION 81

Prévisions d'embauches et des augmentations salariales ventilées par catégorie d'employés.

RÉPONSE

L'augmentation de la masse salariale est fonction du corps d'emploi du personnel embauché, des échelles salariales associées ainsi que des hausses prévues (notamment aux conventions collectives) et résumées dans le tableau ci-dessous.

Hausses salariales prévues

	2018-2019 indexation	2019-2020 indexation	2020-2021 indexation	2021-2022 indexation	2022-2023 indexation
Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ)	2,0 %	0,16 $/heure (forfaitaire)	n. d.[1]	n. d.[1]	n. d.[1]
Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)	2,0 %	0,16 $/heure (forfaitaire)	n. d.[1]	n. d.[1]	n. d.[1]
Les avocats et les notaires de l'État québécois (LANEQ)	2,0 %	0,5 % du traitement (forfaitaire)	n. d.[1]	n. d.[1]	n. d.[1]
Cadres	2,0 %	0,5 % du traitement (forfaitaire)	1,75 %	1,75 %	1,50 %
Conseillers en gestion des ressources humaines (CGRH)	2,0 %	0,5 % du traitement (forfaitaire)	1,75 %	1,75 %	1,50 %

1. Les hausses salariales seront déterminées dans le cadre du renouvellement des conventions collectives dont les négociations sont en cours.

QUESTION 82

Nombre d'employés affectés à la perception de la TVQ et de la TPS.

RÉPONSE

Perception des taxes

	2021-2022 prévision
Effectif (en ETC)	3 424,2

QUESTION 84

Montant consacré par le gouvernement du Québec pour la perception de la TVQ.

RÉPONSE

Perception des taxes du Québec

	2021-2022 prévision
Coût (en M$)	215,3

QUESTION 86

Le nombre de contribuables qui ont conclu une entente de paiement avec Revenu Québec pour acquitter la somme due au gouvernement, à titre de contribution additionnelle pour les services de garde subventionnés. Fournir le détail des sommes en jeu.

RÉPONSE

Contribuables ayant pris une entente de paiement avec Revenu Québec concernant une créance fiscale dont au moins une partie de celle-ci incluait une somme relative à la contribution additionnelle pour frais de garde

	Année d'imposition 2020[1]
Nombre de contribuables	-
Somme totale	- $

1. L'année d'imposition 2018 est la dernière année visée par la contribution additionnelle pour frais de garde.

La mise à jour économique du 7 novembre 2019 a annoncé l'abolition de la contribution additionnelle pour services de garde subventionnés rétroactive au 1er janvier 2019. Ainsi, depuis l'année d'imposition 2019, tous les parents paient un tarif réduit unique et ils n'ont plus de contribution additionnelle à payer lors de la production de leur déclaration de revenus.

QUESTION 87

Concernant la contrebande de tabac en 2021-2022, indiquez :

a) le nombre de personnes attitrées à la lutte contre la contrebande de tabac;

b) le nombre de saisies de produits de contrebande ainsi que la valeur des saisies;

c) le nombre d'inspections pour le contrôle de la contrebande;

d) le nombre et le montant des amendes distribuées pour la lutte contre la contrebande.

Ventiler par région administrative.

RÉPONSE

L'ensemble des saisies de tabac réalisées par Revenu Québec a été effectué dans le cadre du programme ACCES Tabac, dont la valeur totale des saisies en tabac s'élève à 8,3 M$ pour la période du 1er avril au 31 décembre 2021.

Lutte à la contrebande de tabac

	2021-2022 au 28 février
Nombre d'inspections	38
Nombre de condamnations par type de personnes[1]	
Individus	1 419
Sociétés	5
Montant des amendes	19 616 729 $

1. Une personne peut être condamnée pour plus d'une infraction.

Le nombre de personnes affectées à la lutte à la contrebande de tabac et la ventilation par région découle de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.

Depuis le 1er avril 2020, Revenu Québec a réorganisé et varié ses activités afin d'assurer la protection des membres du personnel et de respecter les mesures sanitaires en vigueur dans les différents secteurs de l'industrie.

QUESTION 89

Nombre d'inspections faites dans le milieu de la restauration pour la problématique de l'évasion fiscale.

RÉPONSE

Inspections dans le secteur de la restauration

	2021-2022 au 28 février
Nombre d'inspections	21

Depuis le 1er avril 2020, Revenu Québec a réorganisé et varié ses activités afin d'assurer la protection des membres du personnel et de respecter les mesures sanitaires en vigueur dans les différents secteurs de l'industrie.

QUESTION 90

Montant des amendes distribuées dans le milieu de la restauration pour la problématique de l'évasion fiscale.

RÉPONSE

Amendes dans le secteur de la restauration

	2021-2022 au 28 février
Inspections	0,1 M$
Enquêtes	0,7 M$
Total	0,8 M$

- Le montant des amendes peut fluctuer considérablement d'un exercice à un autre en raison de plusieurs facteurs, notamment le nombre de dossiers traités devant les tribunaux et l'importance des dossiers.
- Depuis le 1er avril 2020, Revenu Québec a réorganisé et varié ses activités afin d'assurer la protection des membres du personnel et de respecter les mesures sanitaires en vigueur dans les différents secteurs de l'industrie.
- La diminution des amendes s'explique par la crise sanitaire. Au début de l'exercice 2020-2021, les activités de la Cour étaient limitées à celles de nature urgente en raison des décrets en vigueur relativement à la crise sanitaire. Elles n'ont repris de façon graduelle qu'à compter du 1er juin 2020.

QUESTION 92

Prévisions d'ajouts d'employés professionnels en vue de remplir le mandat d'intensification des efforts pour contrer l'évasion fiscale :

a) plan d'embauche;
b) prévision du nombre d'embauches pour les prochaines années;
c) nombre de professionnels présentement affectés à l'évasion fiscale;
d) nombre d'embauches.

RÉPONSE

Revenu Québec ne prévoit pas embaucher de personnel professionnel additionnel en vue de contrer l'évasion fiscale. Le nombre d'effectifs déployés à lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal est estimé à 3 711 ETC en 2021-2022.

QUESTION 93

Nombre de nouveaux enquêteurs engagés par le ministère ou tout organisme qui en relève, et ventilé par mandat.

RÉPONSE

Deux nouveaux postes réguliers d'enquêteurs ont été ajoutés au 28 février 2022, justifiés par l'augmentation du nombre de dossiers à traiter.

QUESTION 94

Évolution du nombre de dossiers qui ont fait l'objet d'une contestation, ainsi que l'évolution des coûts relatifs à ces oppositions.

RÉPONSE

	2021-2022 au 28 février
Nombre de dossiers	3 427

QUESTION 95

Pourcentage des décisions maintenues face aux contestations ainsi que le délai de traitement moyen.

RÉPONSE

	2021-2022 au 28 février
Décisions maintenues	55,2 %
Délai de traitement[1]	
Décisions en 6 mois ou moins – Complexité faible ou moyenne	97,5 %
Décisions en 12 mois ou moins – Complexité élevée[2]	100,0 %

1. La nouvelle *Déclaration de services aux citoyens et aux entreprises* (DSCE) est entrée en vigueur le 1er avril 2021. La DSCE précise que le nombre de jours requis pour résoudre une opposition inclut le temps compris à partir de l'enregistrement du dossier jusqu'à la communication de la décision, mais exclut le délai attribuable à la personne opposante pour fournir toute information qu'elle juge nécessaire pour traiter son opposition.
2. Pour le calcul de l'indicateur, les dossiers d'opposition considérés sont ceux pour lesquels une opposition à un avis de cotisation a été reçue et enregistrée à partir du 1er avril 2021, soit la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme de service. D'ici avril 2022, tous les dossiers de complexité élevée et pris en compte dans l'évaluation de l'indicateur auront nécessairement été réglés à l'intérieur du délai de douze mois.

QUESTION 96

Total des sommes récupérées par l'utilisation de l'indice de richesse versus les coûts relatifs à cette utilisation.

RÉPONSE

Résultats du programme Indices de richesse

	2021-2022 au 28 février
Somme récupérée	16,1 M$
Ressources utilisées (en ETC)	20,8

QUESTION 97

Concernant les vérificateurs fiscaux :

a) nombre d'embauches;

b) nombre d'heures moyennes de formation;

c) nombre de départs (ventilé par raison du départ);

d) nombre d'années d'expérience dans le domaine.

RÉPONSE

a) Nombre de membres du personnel de la vérification fiscale embauchés en 2021-2022 (au 28 février 2022) : 78

b) Nombre de jours moyen de formation par membre du personnel de la vérification fiscale en 2021 (année civile) : 5,4 jours

c) Nombre de départs (ventilé par raison du départ) :

Départs du personnel de la vérification fiscale chez le personnel régulier

Raison du départ	2021-2022 au 28 février
Retraite	33
Démission	54
Exercice du droit de retour dans la fonction publique	5
Autre	6
Total	98

d) Revenu Québec n'est pas en mesure d'indiquer le nombre d'années d'expérience dans le domaine pour le personnel de la vérification fiscale.

QUESTION 98

Évolution du nombre d'inspecteurs à l'Agence du revenu et de la masse salariale s'y rattachant.

RÉPONSE

Nombre d'inspectrices et d'inspecteurs et masse salariale pour toutes les activités d'inspection

	2021-2022 au 28 février
Effectif (en ETC)	79,4
Masse salariale	4 694 400 $

QUESTION 99

Fournir les critères de performance ou objectifs de rendement chiffrés que les employés du ministère du Revenu doivent atteindre, par catégorie d'emploi, par ancienneté, et par région. Spécifier tout changement à ces critères ou objectif avec la création de l'Agence du Revenu.

RÉPONSE

Revenu Québec n'impose pas d'objectifs de rendement aux membres de son personnel. Les attentes signifiées au personnel portent principalement sur le respect des politiques organisationnelles et des procédures de travail, ainsi que sur l'application rigoureuse des lois fiscales (qualité des dossiers).

QUESTION 100

Montant investi pour le développement des services électroniques en 2021-2022 et prévisions pour 2022-2023.

RÉPONSE

Montant investi par Revenu Québec pour le développement des services électroniques (en k$)

	2021-2022 au 28 février
Montant investi[1]	6 459,2

1. Les investissements sont calculés sur la base d'estimations réalisées au début des projets.

QUESTION 101

Pourcentage des déclarations des particuliers traitées dans un délai de 14 jours en 2021-2022.

RÉPONSE

Pourcentage des déclarations des particuliers traitées dans un délai de 14 jours

	2021-2022 au 28 février
Pourcentage des déclarations de revenus des particuliers reçues par Internet et traitées dans un délai de 14 jours	99,6 %

QUESTION 102

Taux de roulement du personnel.

RÉPONSE

Taux de roulement du personnel régulier, excluant les retraites

	2021-2022 prévision
Taux de roulement	5,6 %

QUESTION 103

Délai moyen pour le traitement d'un dossier de pension alimentaire.

RÉPONSE

Pour l'exercice 2021-2022 (du 1er avril 2021 au 28 février 2022), le délai moyen de traitement a été de 25 jours.

L'engagement pris par Revenu Québec est de traiter toute nouvelle demande dans un délai moyen de 30 jours.

QUESTION 104

Dossiers de pension alimentaire pour lesquels les sommes sont versées à temps et au complet.

RÉPONSE

Un des objectifs fondamentaux du Programme de perception des pensions alimentaires est d'assurer la régularité des paiements. Du 1er avril 2021 au 28 février 2022, 75,7 % des créanciers ont reçu leur pension courante à temps et en entier.

QUESTION 105

Évolution des effectifs affectés à la perception de la pension alimentaire par année.

RÉPONSE

Programme de perception des pensions alimentaires

	2021-2022 prévision
Effectifs (en ETC)	917

QUESTION 106

Nombre et nature des plaintes reçues par mois en 2021-2022.

RÉPONSE

Nombre de plaintes reçues au Bureau de la protection des droits de la clientèle (BPDC) de Revenu Québec pour la période du 1er avril 2021 au 28 février 2022, selon la nature de la plainte[1]

Nature	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021	Juil. 2021	Août 2021	Sept. 2021	Oct. 2021	Nov. 2021	Déc. 2021	Jan. 2022	Fév. 2022	Total
Traitement de dossiers	45	54	45	48	48	51	38	62	91	80	102	664
Délais de traitement	10	22	15	10	15	13	17	14	17	15	10	158
Qualité des services	18	29	31	30	27	22	17	32	12	16	22	256
Relations avec la clientèle	5	6	1	4	6	5	8	4	6	4	5	54
Communication	3	-	-	3	1	3	10	14	2	3	3	42
Accessibilité	2	1	1	2	2	1	-	1	2	1	2	15
Autres	-	2	2	-	-	-	-	1	1	-	1	7
Total	83	114	95	97	99	95	90	128	131	119	145	1 196

1. Dans un souci d'amélioration continue de nos façons de faire et afin d'obtenir des données plus représentatives des raisons pour lesquelles la clientèle contacte le BPDC, les critères de classification de dossiers sont en révision. Ceci vient notamment expliquer certaines variations, dont la hausse des plaintes en lien avec la qualité des services.

QUESTION 107

Concernant la lutte contre la planification fiscale abusive, effectifs de la direction, budget, nombre de dossiers traités et montant récupéré.

RÉPONSE

- Pour 2021-2022, les ressources consacrées à la planification fiscale abusive et à l'évitement fiscal sont évaluées à près de 16,1 M$ et à 150 ETC. Ces ressources incluent les 75 postes additionnels octroyés à Revenu Québec pour la mise en place du Groupe d'intervention spécialisé en planifications fiscales internationales.
- Au total, les avis de cotisation délivrés par le groupe d'intervention spécialisé s'élèvent à 510,2 M$ pour la période du 1er avril 2021 au 28 février 2022.
- Dans le domaine de la planification fiscale abusive, du 1er avril 2021 au 28 février 2022, Revenu Québec a émis 309 avis de cotisation auprès de 128 contribuables, ce qui a permis de délivrer des avis d'une valeur totale de 340,4 M$.
- Concernant les divulgations volontaires, les efforts réalisés pour cette même période ont permis d'émettre des cotisations d'une valeur de 169,8 M$.

QUESTION 108

Concernant le comité ACCES construction, effectifs, budget, et nombre d'interventions.

RÉPONSE

Revenu Québec participe au comité ACCES construction qui constitue l'un des moyens de lutter contre l'évasion fiscale dans le secteur de la construction en assurant une meilleure cohérence intragouvernementale et en favorisant l'échange d'information.

Nombre de visites effectuées sur un chantier

	2021-2022 au 28 février
Interventions avec la Commission de la construction du Québec (CCQ)	752
Interventions avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)	816
Interventions avec la CNESST et la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) dans le secteur de la rénovation résidentielle	75

Ces interventions sont effectuées par les membres du personnel de la Direction générale des entreprises.

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Deuxième groupe d’opposition

QUESTION 1

Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année écoulée incluant, pour chacun de ces concours :

a) le nombre de postes offerts;
b) le nombre de postulants;
c) la date;
d) la nature (concours réservé ou non);
e) le taux de réussite;
f) la répartition par région administrative;
g) la date de la publication des résultats.

RÉPONSE

La liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année 2021-2022 est présentée dans le tableau qui suit.

Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année 2021-2022 (au 28 février)

Nom du concours	Date début d'affichage	Date fin d'affichage	Nature[1]	Nombre de postes offerts[2]	Nombre de personnes postulantes	Taux de réussite[3]	Région administrative	Date de publication des résultats[4]
Technicienne ou technicien en relation avec la clientèle	2021-05-13	2021-05-31	Non	95	1 300	s. o.	Toutes les régions[6]	s. o.
Analyste d'affaires pilotage	2021-06-04	2021-06-28	Non	40	259	s. o.	03, 06	s. o.
Technicienne ou technicien en vérification fiscale interne	2021-06-11	2021-06-28	Non	80	842	s. o.	Toutes les régions[6]	s. o.
Conseillère ou conseiller en infrastructure technologique	2021-06-18	2021-08-02	Non	20	56	s. o.	03	s. o.
Technicienne ou technicien en administration	2021-07-12	2021-08-30	Non	20	1 413	s. o.	03, 06	s. o.
Manutentionnaire à l'entreposage	2021-07-19	2021-08-15	Non	10	79	s. o.	03, 06	s. o.
Technicienne ou technicien en recouvrement fiscal	2021-08-02	2021-08-23	Non	80	895	s. o.	03, 04, 06, 07, 13, 16	s. o.
Professionnelle ou professionnel en vérification, en recouvrement et en enquête	2021-08-04	2021-08-23	Non	30	1 213	s. o.	Toutes les régions[6]	s. o.
Conseillère ou conseiller en gestion des ressources humaines et en gestion du changement	2021-08-16	2021-09-13	Non	10	640	s. o.	03, 06	s. o.

Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année 2021-2022 (au 28 février) (suite)

Nom du concours	Date début d'affichage	Date fin d'affichage	Nature[1]	Nombre de postes offerts[2]	Nombre de personnes postulantes	Taux de réussite[3]	Région administrative	Date de publication des résultats[4]
Conseillère ou conseiller en architecture, chargée ou chargé de projets ou professionnelle ou professionnel en technologies de l'information	2021-09-13	2021-10-11	Non	80	116	s. o.	03, 06, 16	s. o.
Technicienne ou technicien en relation avec la clientèle	2021-09-21	2021-10-10	Non	25	771	s. o.	Toutes les régions[6]	s. o.
Technicienne ou technicien aux pensions alimentaires	2021-09-29	2021-10-15	Non	20	857	s. o.	Toutes les régions[6]	s. o.
Technicienne ou technicien en inspection et en surveillance	2021-10-06	2021-10-20	Non	15	341	s. o.	03, 06	s. o.
Assistante administrative ou juridique ou assistant administratif ou juridique	2021-10-27	2021-11-10	Non	25	709	s. o.	Toutes les régions[6]	s. o.
Commis aux opérations	2021-10-29	2021-11-12	Non	470[5]	323	s. o.	03	s. o.
Manutentionnaire	2021-11-17	2021-12-06	Non	10	71	s. o.	03, 06	s. o.
Analyste d'affaires	2021-11-29	2022-01-10	Non	50	384	s. o.	Toutes les régions[6]	s. o.
Commis et auxiliaire aux opérations	2022-01-05	2022-01-17	Non	470[5]	2 646	s. o.	03, 06	s. o.
Technicienne ou technicien en relation avec la clientèle, en vérification ou en recouvrement fiscal	2022-01-07	2022-02-04	Non	300	2 334	s. o.	Toutes les régions[6]	s. o.

Liste des concours de recrutement qui se sont tenus pendant l'année 2021-2022 (au 28 février) (suite)

Nom du concours	Date début d'affichage	Date fin d'affichage	Nature[1]	Nombre de postes offerts[2]	Nombre de personnes de postulantes	Taux de réussite[3]	Région administrative	Date de publication des résultats[4]
Professionnel ou professionnelle en vérification et en enquêtes fiscales	2022-01-07	2022-02-04	Non	190	1 586	s. o.	Toutes les régions[6]	s. o.
Conseillère ou conseiller en architecture des technologies de l'information	2022-01-10	2022-01-28	Non	20	127	s. o.	Toutes les régions[6]	s. o.
Professionnelle ou professionnel dans le domaine des technologies de l'information	2022-02-04	2022-02-28	Non	80	355	s. o.	Toutes les régions[6]	s. o.
Chargée ou chargé de projet et responsable de produit	2022-02-22	2022-03-14	Non	25	s. o.[7]	s. o.	Toutes les régions[6]	s. o.
Technicienne ou technicien en administration (ressources humaines, activités opérationnelles et droit)	2022-02-25	2022-03-17	Non	20	s. o.[7]	s. o.	Toutes les régions[6]	s. o.

1. Aucun processus réservé n'a été tenu pour les appels de candidatures externes (recrutement).
2. Nombre estimé. Dans le cadre de ces processus, les bassins de candidatures sont utilisés afin de combler les besoins actuels et à venir.
3. Depuis le 2 mars 2021, une approche par recommandation est venue remplacer les seuils de passage et le mode éliminatoire. Toute personne candidate évaluée peut dorénavant être considérée pour un emploi.
4. Les évaluations se font à la pièce, à des moments différents et en fonction des besoins et des profils recherchés.
5. Total des besoins pour les corps d'emplois de commis et auxiliaire aux opérations pour l'année.
6. Toutes les régions : 01 Bas-Saint-Laurent, 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean, 03 Capitale-Nationale, 04 Mauricie, 05 Estrie, 06 Montréal, 07 Outaouais, 08 Abitibi-Témiscamingue, 09 Côte-Nord, 11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 12 Chaudière-Appalaches, 13 Laval, 15 Laurentides, 16 Montérégie et 17 Centre-du-Québec.
7. Les affichages sont actuellement en période de publication.

QUESTION 2

Sommes récoltées dans le cadre de successions. Ventilation depuis 2010 et par secteur.

RÉPONSE

Honoraires facturés pour les services rendus lors de la liquidation des successions non réclamées

	2021-2022 au 28 février
Honoraires facturés[1]	7 874 300 $

1. La ventilation par type de services rendus n'est pas disponible.

QUESTION 3

Bilan des mesures visant à combattre l'évasion fiscale depuis 2010. Nouvelles mesures mises en place dans l'année écoulée.

RÉPONSE

Pour la période du 1er avril 2021 au 28 février 2022, les mesures et activités de Revenu Québec visant à lutter contre l'évasion et l'évitement fiscal, ainsi qu'à favoriser la conformité volontaire, ont permis de récupérer 2 223,8 M$. En 2021-2022, les mesures mises en place visaient davantage à favoriser la conformité volontaire des contribuables, ainsi qu'à encadrer les nouveaux modèles d'affaires afin de maintenir l'équité fiscale.

Liste des nouvelles mesures mises en place en 2021-2022 :

Encadrement de l'économie collaborative (plateforme numérique d'hébergement)

- Le 21 mars 2019, le ministre des Finances du Québec a annoncé dans le *Discours sur le budget 2019-2020* la mise en place d'une nouvelle mesure visant les personnes qui exploitent une plateforme numérique d'hébergement. Ainsi, depuis le 1er janvier 2020, ces personnes ont l'obligation de s'inscrire au fichier de la taxe sur l'hébergement, de percevoir cette taxe et de la remettre à Revenu Québec.

- Plusieurs actions ont été réalisées en lien avec cette annonce, notamment :
  - Démarchage de tous les exploitants de plateformes numériques d'hébergement facilitant la fourniture d'unités d'hébergement au Québec;
  - Inscription de 19 exploitants de plateformes numériques d'hébergement au fichier de la taxe sur l'hébergement (la liste en ligne est à jour en date du 28 février 2022);
  - Modification des pages Web de Revenu Québec;
  - Mise en place d'un plan de communication.

- Le 10 mars 2020, le ministre des Finances du Québec a annoncé dans le *Discours sur le budget 2020-2021* qu'il consultera les différentes plateformes numériques intervenant dans le domaine de l'économie collaborative afin de trouver des solutions efficaces pouvant contribuer à mieux informer les fournisseurs à l'égard de leurs obligations fiscales.

- Bien que la pandémie ait retardé le début des travaux, les actions suivantes ont été réalisées :
  - Invitation des plateformes numériques les plus importantes opérant dans différents secteurs économiques;
  - Tenue des premières rencontres du comité consultatif (le 25 février 2021), ainsi que du sous-groupe (le 18 mai 2021), avec les plateformes numériques et l'Agence du Revenu du Canada.

- Par ailleurs, dans le cadre du budget présenté le 19 avril 2021, le ministre des Finances du Canada a annoncé l'application de la TPS/TVH sur l'ensemble des fournitures de logements provisoires au Canada facilitées par une plateforme numérique. Les exploitants de plateforme de logements seront tenus de tenir des registres et d'envoyer des renseignements à l'Agence du Revenu du Canada, y compris des renseignements sur les propriétaires, ou les fournisseurs, tiers sous-jacents qui utilisent leurs plateformes. Suivant cette annonce, Revenu Québec a collaboré avec le ministère des Finances du Québec afin d'adopter des mesures semblables.

- Le projet de loi du fédéral concernant les mesures d'abord annoncées dans sa mise à jour économique du 30 novembre 2020, ainsi que le projet de loi du Québec contenant les mesures d'harmonisation ont été sanctionnés. Les mesures qui y étaient proposées sont donc entrées en vigueur depuis le 1er juillet 2021 aussi bien au fédéral qu'au Québec. Les travaux des comités de travail visant à finaliser la mise en œuvre opérationnelle à encourager et à faciliter la conformité aux nouvelles mesures se poursuivent.

Fournisseurs hors Québec

- Depuis le 1er janvier 2019, les entreprises situées à l'extérieur du Canada qui vendent aux consommatrices québécoises et aux consommateurs québécois des biens incorporels (par exemple, un abonnement électronique à un journal), ou encore des services (par exemple, la diffusion de musique en temps réel), doivent être inscrites au fichier de la TVQ en utilisant le nouveau service d'inscription désignée de Revenu Québec, percevoir cette taxe et la remettre.

- Depuis le 1er septembre 2019, les mêmes exigences s'appliquent aux entreprises canadiennes hors Québec et inscrites au fichier régulier de la TPS/TVH. De plus, ces entreprises ont maintenant l'obligation de percevoir la TVQ payable sur les biens meubles corporels qu'elles vendent aux Québécoises et aux Québécois.

- En outre, dans le cadre de la publication de sa mise à jour économique du 30 novembre 2020, le gouvernement du Canada a proposé d'assujettir les exploitants de plateformes de distribution et les vendeurs non-résidents de biens meubles corporels à l'obligation de s'inscrire en suivant les règles habituelles de la TPS/TVH, de la percevoir et de la remettre à l'Agence du Revenu du Canada (ARC). Suivant cette annonce, Revenu Québec a collaboré avec le ministère des Finances du Québec afin d'adopter des mesures semblables.

- Le projet de loi du fédéral concernant les mesures annoncées dans sa mise à jour économique du 30 novembre 2020 ainsi que le projet de loi du Québec contenant les mesures d'harmonisation ont été sanctionnés. Les mesures qui y étaient proposées sont donc entrées en vigueur depuis le 1er juillet 2021 aussi bien au fédéral qu'au Québec. Les travaux des comités de travail visant à finaliser la mise en œuvre opérationnelle, à encourager et à faciliter la conformité aux nouvelles mesures, se poursuivent.

Attestation de Revenu Québec – secteur de l'entretien d'édifices publics

- Dans son *Discours sur le budget 2019-2020*, le ministre des Finances du Québec a annoncé l'élargissement de l'attestation au secteur de l'entretien des édifices publics afin de contrer les problématiques observées dans ce secteur.

- Depuis le 1er janvier 2021, les mesures prévues dans le projet de loi 41 sont en vigueur. Les entreprises d'entretien et leurs sous-contractants doivent respecter de nouvelles obligations liées à l'attestation de Revenu Québec.

- Ces nouvelles obligations s'appliquent, peu importe le niveau de sous-traitance, aux entreprises titulaires d'un certificat d'inscription au fichier de la taxe de vente du Québec, dans les deux cas suivants :
  - le total des coûts du ou des contrats conclus entre un même sous-contractant et une même entreprise d'entretien est égal ou supérieur à 10 000 $ (excluant les taxes) au cours d'une année civile (notez que, pour les contrats conclus avant le 1er janvier 2021, la partie du coût du contrat attribuable à des travaux d'entretien effectués avant cette date ne doit pas être prise en compte);
  - un contrat d'entretien à durée indéterminée se poursuit ou est conclu entre ces deux parties après le 1er janvier 2021, peu importe la valeur de ce contrat.

- Seuls les travaux d'entretien et les édifices publics définis dans le *Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Québec* et dans le *Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal* sont visés.

Monnaies virtuelles – cryptomonnaie

- Le gouvernement annonçait, dans son *Discours sur le budget 2020-2021* du 10 mars 2020, un plan pour accentuer les interventions dans le secteur financier et dans la nouvelle économie.

- Afin de donner suite à cette annonce, un comité interorganismes portant sur les cryptomonnaies a été créé. Ce groupe, réunissant notamment des spécialistes de Revenu Québec, de l'Autorité des marchés financiers, des corps policiers et du ministère des Finances du Québec, vise à proposer des solutions innovantes afin de mieux encadrer ce secteur. L'Agence du revenu du Canada (ARC) participe aussi à ce comité.

- Un plan d'action interorganismes est en cours de réalisation. Les travaux du comité visent à permettre, entre autres, d'alimenter les réflexions sur la prévention de la fraude et le recours aux actifs virtuels dans l'élaboration de stratagèmes d'évasion fiscale, d'évitement fiscal ou de blanchiment d'argent.

- Revenu Québec a mis en œuvre son plan d'action pour l'année 2021-2022 dont les principaux objectifs sont :
  - La conformité fiscale en informant les contribuables de leurs obligations fiscales pour favoriser l'autocotisation;
  - Le contrôle fiscal en amont et la détection des cas à risque élevé d'évasion fiscale ou d'évitement fiscal.

- À compter des années d'imposition 2020 et 2021, les formulaires de déclaration de revenus et de renseignements, ainsi que les guides ont été bonifiés en ajoutant des questions et des sections spécifiques sur les monnaies virtuelles.

- Le plan de communication mis en œuvre en 2020-2021 a été reconduit en 2021-2022. Ce plan est en cours de réalisation et il inclut une campagne publicitaire afin de sensibiliser la clientèle. Des bannières publicitaires, des vidéos et des messages dans les médias sociaux peuvent être vus ou consultés sur le Web.

- Divers programmes spécifiques de contrôle ont été mis en place afin d'identifier les contribuables qui ne déclarent pas les revenus découlant de telles transactions.

Facturation obligatoire dans le secteur du transport rémunéré de personnes

- Depuis le 1er novembre 2021, tous les exploitants d'entreprise de taxi doivent respecter l'ensemble des mesures en vigueur. Ces nouvelles mesures s'appliquent tant aux chauffeurs de taxi traditionnel et de limousine qu'aux chauffeurs qui effectuent du transport rémunéré de personnes sous un nouveau modèle d'entreprise comme Uber, Eva ou Netlift.

- Les exploitants visés par les mesures sur la facturation obligatoire doivent produire une facture au moyen d'un système d'enregistrement des ventes (SEV) certifié par Revenu Québec et remettre cette facture au client. En parallèle, le SEV transmet les données de transactions au MEV-WEB, un environnement infonuagique. Ce dernier s'occupe de traiter l'information et de la déverser quotidiennement dans les systèmes informationnels de Revenu Québec.

- Différents placements médias ont été effectués afin d'informer le grand public des nouvelles mesures dans ce secteur et, ainsi, de sensibiliser la clientèle à demander une facture pour les services de transport rémunéré de personnes.

QUESTION 4

Montants déduits par les particuliers pour le coût des actions accréditives émises en vertu du programme du MERN pour les 10 dernières années et pour la dernière année. Il s'agit des lignes 241, 250 code 09, et 287 code 04 de la déclaration de revenu des particuliers :

a) Quel est le montant des crédits d'impôt émis pour des actions accréditives spécifique aux entreprises opérant spécifiquement sous le code d'activité économique :
   i. 0711 – Extraction du pétrole et du gaz naturel;
   ii. 0911 – Forage à forfait de puits de pétrole et de gaz naturel;
   iii. 0919 – Autres services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel;
   iv. 0921 – Forage à forfait (sauf pétrole et gaz);
   v. 0929 – Autres services relatifs à l'extraction minière;
   vi. 3611 – Industrie des produits pétroliers raffinés (sauf les huiles de graissage et les graisses lubrifiantes);
   vii. 3612 – Industrie des huiles de graissage et des graisses lubrifiantes;
   viii. 3699 – Autres industries des produits du pétrole et du charbon;

   ainsi que sous tout autre code d'activité relatif aux hydrocarbures fossiles?

b) Quel est le montant pour des actions accréditives émises par des entreprises par localisation du siège social (Québec/extérieur du Québec)?

c) Quel est le montant déduit moyen par entreprise émettrice?

d) Quelle proportion des montants recueillie en capital-actions par les entreprises émettrices Revenu Québec a-t-il remboursée à titre de crédit d'impôt? Répartir les montants en fonction des secteurs d'activité, du lieu du siège social, du lieu des activités (opérante au Québec seulement, au Québec et ailleurs, ailleurs seulement), du nombre d'employés, de la taille de l'entreprise et de toute autre catégorie en fonction de laquelle Revenu Québec compile des données à cet effet.

e) Quel est le montant total payé en impôt pour les particuliers et le nombre de particuliers ayant bénéficié des déductions pour frais d'exploration? Ventiler ces données en fonction de l'âge, du revenu total et de la principale source de revenus.

RÉPONSE

Voir les tableaux présentés à la page suivante.

TABLEAU 1
Montants déduits par les particuliers pour le coût des actions accréditives

	Année d'imposition 2020
Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur (ligne 241)	77 716 725 $
Déduction pour frais d'exploration engagés au Québec donnant droit à une déduction additionnelle (ligne 250, code 09)	148 573 200 $
Déduction additionnelle relative aux ressources québécoises (ligne 287, code 04)	43 293 532 $

Source : Revenu Québec, Environnement informationnel en date d'avis du 28 février 2022.

TABLEAU 2
Montant d'impôt total payé et nombre de particuliers ayant demandé des déductions pour frais d'exploration[1]

	Année d'imposition 2020					
	Ligne 241		Ligne 250, code 09		Ligne 287, code 04	
	Nombre de particuliers	Impôt à payer (ligne 432)	Nombre de particuliers	Impôt à payer (ligne 432)	Nombre de particuliers	Impôt à payer (ligne 432)
Âge						
Moins de 40 ans	213	12 985 325 $	163	11 425 080 $	202	13 799 774 $
De 40 à 54 ans	1 216	89 942 852 $	824	81 160 329 $	1 024	96 750 566 $
De 55 à 64 ans	1 544	107 887 836 $	728	74 275 352 $	905	88 852 929 $
65 ans ou plus	2 390	103 697 446 $	347	31 522 024 $	893	98 714 310 $
Revenu total (ligne 199)						
Moins de 50 000 $	230	275 838 $	34	18 041 $	47	24 920 $
De 50 000 $ à 99 999 $	878	5 199 919 $	223	1 102 015 $	306	1 548 459 $
De 100 000 $ à 199 999 $	1 498	23 193 192 $	438	7 147 108 $	697	10 693 245 $
200 000 $ ou plus	2 757	285 844 511 $	1 367	190 115 621 $	1 974	285 850 955 $
Principale source de revenus						
Emploi	2 075	160 571 005 $	1 165	124 741 408 $	1 515	160 188 116 $
Retraite	1 125	16 468 382 $	169	1 339 731 $	387	5 836 167 $
Entreprise	546	30 311 570 $	229	15 028 203 $	314	24 115 632 $
Placements	1 493	95 771 463 $	465	52 670 946 $	747	100 104 985 $
Autres	124	11 391 040 $	34	4 602 496 $	61	7 872 678 $
Total	5 363	314 513 460 $	2 062	198 382 785 $	3 024	298 117 579 $

Source : Revenu Québec, Environnement informationnel en date d'avis du 28 février 2022.
1. Les montants ayant été arrondis au millier, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

QUESTION 5

Revenu Québec compile les données par rapport au crédit d'impôt relatif aux ressources accordé aux sociétés en fonction de 5 indicateurs : l'indicateur d'affaire au Québec (opérante au Québec et/ou ailleurs), nombre d'employés, taille de l'entreprise, compagnie minière ou autre, et siège social au Québec ou à l'extérieur du Québec. Pour les 10 dernières années et pour la dernière année, pouvez-vous divulguer :

a) La proportion de la part du montant « autre » qui a été versé à des entreprises opérant spécifiquement sous le code d'activité économique 071 – Extraction du pétrole et du gaz naturel ou 091 – services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel, ainsi que sous tout autre code d'activité relatif aux hydrocarbures fossiles?

b) Les montants et la proportion des montants versés à des entreprises ayant leur siège social à l'extérieur du Québec dont le siège social se situe dans un état à faible taux d'imposition?

c) Le motif pour lequel vous avez versé un crédit d'impôt relatif aux ressources à des entreprises inopérantes au Québec, ainsi que le nom des entreprises ayant bénéficié d'un tel crédit?

d) Pour chaque indicateur et chaque série temporelle, le montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et le nombre d'entreprises en ayant bénéficié?

e) De manière plus spécifique, le montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et qui 1 – étaient inopérantes au Québec OU 2 – n'avaient aucun employé?

f) La répartition du montant accordé pour les entreprises n'ayant aucun employé en fonction de la taille de l'entreprise, de l'indicateur d'affaire au Québec et de l'indicateur de siège social au Québec.

RÉPONSE

a) Proportion de la part du montant « autre » versé à des entreprises

Répartition des montants du crédit d'impôt relatif aux ressources accordés aux sociétés selon le secteur d'activité économique[1]

	Année d'imposition[2]
	2020
06 – 09 : Mines, carrières et puits de pétrole	38 555 407 $
Autres codes d'activités économiques (CAE)	1 408 764 $
Proportion des autres CAE	4 %

Source : Revenu Québec, Statistiques mensuelles des contribuables et des mandataires (SMCM) en date du 28 février 2022.

1. Pour des raisons de confidentialité, nous ne pouvons fournir la proportion du montant du crédit qui a été accordé aux entreprises sous les codes d'activités économiques 071 – Extraction du pétrole et du gaz naturel et 091 – Services relatifs à l'extraction du pétrole et du gaz naturel.
2. Les données pour l'année d'imposition 2020 sont partielles. En effet, au 28 février 2022, on estime le pourcentage du nombre de sociétés cotisées à 92 %.

b) Entreprises ayant leur siège social à l'extérieur du Québec

Crédit d'impôt relatif aux ressources accordé aux sociétés ayant leur siège social à l'extérieur du Québec[1]

	Année d'imposition[2]
	2020
Montant	33 616 457 $
Proportion	84 %

Source : Revenu Québec, Statistiques mensuelles des contribuables et des mandataires (SMCM) en date du 28 février 2022.

1. Pour des raisons de confidentialité, les montants pour les sociétés ayant leur siège social à l'extérieur du Québec et du Canada sont regroupés. Nous ne sommes pas en mesure de cibler les États à faible taux d'imposition.
2. Les données pour l'année d'imposition 2020 sont partielles. En effet, au 28 février 2022, on estime le pourcentage du nombre de sociétés cotisées à 92 %.

c) Motif du versement d'un crédit d'impôt relatif aux ressources à des entreprises inopérantes au Québec

Pour des raisons de confidentialité, il n'est pas possible de fournir les noms. Un crédit est accordé à une société si elle respecte les critères d'exigences soit, dans l'année d'imposition, avoir un établissement au Québec et y exploiter une entreprise. Elle doit également avoir engagé des frais admissibles.

d) Montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et nombre d'entreprises en ayant bénéficié

Pour des raisons de confidentialité, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale (LAF), en raison du nombre limité de sociétés concernées, il n'est pas possible de fournir les données pour l'année d'imposition 2020. L'impôt à payer correspond à la ligne 425 de la déclaration de revenus des sociétés.

e) Montant payé en impôt au Québec par les sociétés qui ont bénéficié du crédit d'impôt relatif aux ressources et qui étaient inopérantes au Québec ou n'avaient aucun employé

Cette information n'est pas disponible.

f) Répartition du montant accordé pour les entreprises n'ayant aucun employé

Répartition des montants du crédit d'impôt relatif aux ressources accordés aux sociétés n'ayant aucun personnel en fonction de l'indicateur de siège social au Québec[1]

	Année d'imposition[2]
	2020
Hors Québec	5 802 698 $
Au Québec	1 273 112 $

Source : Revenu Québec, Statistiques mensuelles des contribuables et des mandataires (SMCM) en date du 28 février 2022.

1. Pour des raisons de confidentialité, il n'est pas possible de fournir la répartition du montant accordé pour les entreprises n'ayant aucun personnel en fonction de la taille de l'entreprise et en fonction de l'indicateur d'affaires au Québec.
2. Les données pour l'année d'imposition 2020 sont partielles. En effet, au 28 février 2022, on estime le pourcentage du nombre de sociétés cotisées à 92 %.

QUESTION 9

Nombre d'inscriptions au fichier de la taxe sur l'hébergement – hébergement de courte durée, pour l'année écoulée et la comparaison avec l'année précédente. Ventilation par région et pour l'ensemble du Québec, en indiquant :

a) le nombre de particuliers ou d'entreprises;

b) le nombre d'unités d'hébergement inscrites.

RÉPONSE

Le 21 mars 2019, le ministre des Finances du Québec a annoncé dans le *Discours sur le budget 2019-2020* la mise en place d'une nouvelle mesure visant les personnes qui exploitent une plateforme numérique d'hébergement. Ainsi, depuis le 1er janvier 2020, ces personnes ont l'obligation de s'inscrire au fichier de la taxe sur l'hébergement, de percevoir cette taxe et de la remettre à Revenu Québec.

Nombre d'inscriptions au fichier de la taxe sur l'hébergement – hébergement courte durée pour la période du 1er avril 2021 au 28 février 2022

Région administrative[1]	Nombre de particuliers	Nombre d'entreprises	Nombre d'inscriptions totales
01 - Bas-St-Laurent	35		54
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	47	34	81
03 - Capitale-Nationale	241	135	376
04 - Mauricie	50	44	94
05 - Estrie	140	109	249
06 - Montréal	22	31	53
07 - Outaouais	38	21	59
08 - Abitibi-Témiscamingue	4	9	13
09 - Côte-Nord	11	14	25
10 - Nord-du-Québec	-	4	4
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	41	51	92
12 - Chaudière-Appalaches	59	44	103
13 - Laval	3	5	8
14 - Lanaudière	127	101	228
15 - Laurentides	463	204	667
16 - Montérégie	25	31	56
17 - Centre-du-Québec	18	11	29
Total	1 324	867	2 191

1. Les données sont disponibles par région administrative seulement et non par région touristique (22 régions disponibles)

b) Ces informations relèvent du ministère du Tourisme.

QUESTION 10

Le bilan des activités d'inspection en matière d'hébergement touristique pour l'année écoulée.

RÉPONSE

Depuis le 12 juin 2018, Revenu Québec est responsable de l'inspection dans le secteur de l'hébergement touristique afin d'assurer le respect des lois et des obligations fiscales des exploitants.

Résultats d'inspections dans le secteur de l'hébergement touristique

	2021-2022 au 28 février
Nombre d'inspections	3 335
Nombre d'inspections non conformes	1 461
Nombre de constats d'infraction signifiés	1 759
Nombre d'infractions traitées en avertissement	469
Nombre de condamnations	919
Montant des amendes	3 569 456 $

QUESTION 11

Les dépenses effectuées par Revenu Québec liées aux activités d'inspection en matière d'hébergement touristique pour l'année écoulée.

RÉPONSE

Les dépenses effectuées par Revenu Québec liées aux activités d'inspection en matière d'hébergement touristique découlent de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.

Nombre d'inspectrices et d'inspecteurs et masse salariale pour toutes les activités d'inspection

	2021-2022 au 28 février
Effectif (en ETC)	79,4
Masse salariale	4 694 400 $

QUESTION 12

Les revenus fiscaux bruts amassés par la taxe d'hébergement touristique.

RÉPONSE

Les revenus liés à la perception de la taxe sur l'hébergement sont de 66 M$ au 28 février 2022.

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Troisième groupe d’opposition

QUESTION 1

Indiquer le montant dépensé, pour chacune des cinq dernières années, par votre organisme pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe, du Centre de services partagés du Québec, d'Infrastructures technologiques Québec [ITQ] ou du Centre d'acquisitions gouvernementales).

RÉPONSE

Au 28 février 2022, la prévision des dépenses et des investissements annuels en ressources informationnelles est estimée à 271,0 M$.

Dépenses et investissements en ressources informationnelles (en M$)

	2021-2022 prévision
Gestion et soutien administratif	42,7
Entretien et exploitation	142,8
Développement	85,5
Total[1]	271,0

1. Incluant 15,5 M$ en acquisition de logiciels et de matériel, ainsi que 102,5 M$ en services professionnels.

QUESTION 5

Sommes récupérées par le Programme de divulgation volontaire.

RÉPONSE

Résultats en divulgation volontaire

	2021-2022 au 28 février
Nombre de contribuables ou de mandataires cotisés	526
Récupération totale pour les lois fiscales du Québec	169,1 M$

QUESTION 6

Nombre d'inspections menées par le ministère auprès des services de garde non subventionnés concernant l'octroi des crédits d'impôt et les places réellement utilisées, par année.

RÉPONSE

Revenu Québec réalise des activités d'inspection dans les secteurs de la restauration et des bars, du tabac, du carburant et de l'hébergement touristique. Bien qu'aucune inspection ne soit menée auprès des services de garde non subventionnés concernant spécifiquement l'octroi des crédits d'impôt, des activités de vérification peuvent être réalisées.

Liste des questions pour lesquelles aucune fiche n'est produite

Opposition officielle

NR 1	Montant versé par le gouvernement fédéral pour la perception et l'administration de la TPS. *La réponse à cette question se trouve dans le cahier « Renseignements généraux – Opposition officielle » sous la question 32.*
NR 2	Montant prévu par le gouvernement du Québec pour la perception de la TVQ. *La réponse à cette question se trouve dans le cahier « Renseignements particuliers – Opposition officielle » sous la question 84.*
NR 3	Ventilation des amendes envoyées pour la lutte contre le travail au noir, la lutte contre le commerce illicite et la lutte contre les crimes économiques. Pour chacune de ces catégories, ventilation par année des montants récupérés et par région. Indiquer les moyens mis en place pour chaque catégorie et les critères d'évaluation de celles-ci. *La réponse à cette question se trouve dans le cahier « Renseignements généraux – Opposition officielle » sous la question 63.*
NR 4	Nombre d'employés au sein de Revenu Québec attitrés à l'évasion fiscale dans le milieu de la restauration. *Le nombre de personnes affectées à la lutte contre l'évasion fiscale dans le milieu de la restauration découle de la stratégie d'intervention de Revenu Québec qui est confidentielle.*

Deuxième groupe d'opposition

NR 5	Indiquer les mesures correspondant à une analyse différenciée des sexes (ADS) intégrées aux données pour l'année écoulée, ainsi que les mesures à venir. *Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*
NR 6	Quels projets, mesures, politiques ou programmes ont fait l'objet d'une analyse différenciée des sexes (ADS)? *Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*
NR 7	Combien de personnes et de ménages ont touché le crédit d'impôt pour la solidarité dans l'année écoulée? Ventiler par tranches de revenus, groupes d'âge et régions administratives. *La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Finances du Québec.*

Troisième groupe d'opposition

NR 8	Copie exhaustive de toutes les études réalisées en lien avec le document Paradis fiscaux : Plan d'action pour assurer l'équité fiscale. *Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*
NR 9	Copie de toute correspondance avec le gouvernement fédéral en lien avec la perception des taxes sur les biens achetés ou consommés en ligne, incluant l'entente avec Netflix. *Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*
NR 10	Copie des études, analyses, recherches, sondages, scénarios et projections concernant l'assujettissement des fournisseurs étrangers de services et de biens incorporels comme Netflix depuis janvier 2019. *Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*